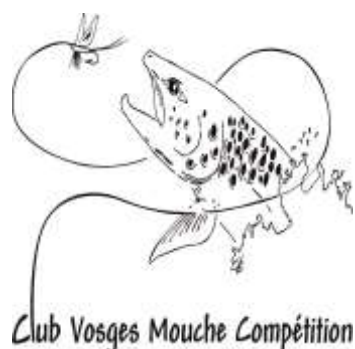


Championnat de France PN rivière

Dimanche 31 mai 2026

Vologne



Nous remercions nos partenaires :

La Mairie de Granges sur Vologne-Autmontzey
La Fédération de Pêche des Vosges
Le Conseil Départemental des Vosges

Les AAPPMA de :

Granges sur Vologne
Gérardmer

Le Club Vosges Mouche Compétition est heureux de vous proposer une PN rivière sur la Vologne.

Cette rivière a déjà vu par le passé plusieurs D1, D3 et PN .
Nous vous proposons pour cette PN le même linéaire que celui qui a été utilisé précédemment.

Elle se déroulera donc sur les lots de deux AAPPMA :

Zone amont sur Gérardmer et zone aval sur Granges/Vologne.

Cette PN sera ouverte à **24compétiteurs**.

Contacts :

Le Président du CVMC : Pascal Thiriet, thirietpascal@free.fr

Tel. : 06 19 33 67 25

Le Trésorier du CVMC : Florian Weber Tel. : 06 79 85 30 71

weber88@hotmail.fr

Responsable de l'organisation Vologne : GAND Jean-Pierre, jp.fish@free.fr

Tel. : 09 72 82 05 99

SOMMAIRE

- 1- Le déroulement de la PN, les horaires, les entraînements
- 2- Règlement
- 3- Composition du Jury
- 4- Présentation de La Vologne
- 5- Hébergements
- 6- Feuille d'inscription

1 - Le déroulement de la PN et les horaires :

Carte journalière offerte par l'APPMA de Granges-Autmonzey et Gérardmer

Dimanche 31 juin 2026:

Rendez-vous à la salle des fêtes de Granges/Autmonzey, 19B
Rue de Lattre de Tassigny 88640 GRANGES-AUTMONZEY

- **07h00 : accueil avec café/brioche.**
- **07h00 : briefing, vérification des licences pour les compétiteurs et les arbitres, remise des goulottes, rubalises et caution.**
- **08h00 : distribution des feuilles de marque, puis départ vers les postes**
- **09h00/12h00 : manche 1**
- **14h00/17h00 : manche 2**
- **18h00 : annonce des résultats et remise des lots.**

2- Règlement :

Rappel : entraînement interdit sur la Vologne six jours avant la compétition à partir du dimanche 24 mai 2026, sur tous les secteurs des AAPPMA de Granges/Vologne et Gérardmer qui sont prévus pour la compétition.

Les parcours autorisés à l'entraînement sont :

- Parcours no-kill de Granges/Vologne (avec carte de l'APPMA)
- Parcours no-kill de Gérardmer (avec carte de l'AAPPMA ou du GAP)
- Parcours en amont de la confluence entre la Jamagne et la Vologne (amont du pont de Kichompré)
- Possibilité de pêcher l'AAPPPMA en aval de Granges/Vologne (mais il faut prendre une autre carte car pas en réciprocité).

3- Composition du Jury

- Mr Pascal THIRIET : Président du CVMC
- Mr Florian WEBER : Trésorier du CVMC
- Mr Jean-Pierre GAND : Organisateur pour la Vologne

4- Présentation de la Vologne

C'est au pas de course que la Vologne dévale l'étroite vallée du Kertoff qui mène de Gérardmer à Granges/Vologne. Le site se montre particulièrement typé et représente parfaitement les charmes de la

montagne vosgienne : un torrent au lit semé de nombreux blocs rocheux, qui fraye son chemin au milieu de pentes abruptes hérissées d'imposants sapins... çà et là, des éboulis morainiques, des champs de roches attestent de l'origine glaciaire du paysage. Une bien belle vitrine des Vosges en somme, encore mieux décorée au printemps quand les prairies sont nappées de jonquilles...

La Vologne abrite une densité exceptionnelle de truites avec une population bien équilibrée, où toutes les tranches d'âge sont représentées. On observe une foule de farios entre 20 et 25 cm, toujours actives. Elles masquent souvent la présence de truites bien plus imposantes, mais aux horaires de sortie plus tardifs. Des poissons de 40cm ne sont pas rares. En dépit de sa modeste taille, la Vologne défraye tous les ans la chronique halieutique locale en produisant parmi les plus belles truites du département.

Avec son profil d'eau rapide, ses nombreux blocs et ses multiples veines d'eau, la rivière se prête admirablement à la pêche en sèche. Mais la nymphe au fil ou la roulette donne de bons résultats.

Descriptif :

Géologie : Roches Cristallines

Largeur Moyenne : 10m

Longueur du tronçon : 20 km

Pente moyenne : 5%

Module : 4 m³/s

Peuplement : truite fario : 120kg/ha

Taille légale : truite 25cm sur Gérardmer et 30 cm sur Granges (20 prises max/an). AAPPMA de Granges sur Vologne et Gérardmer.

La Vologne

Il est à noter que depuis plusieurs années, ces deux AAPPMA sont très impliquées dans la restauration et l'amélioration du milieu. Plusieurs barrages ont été effacés de façon à restaurer la continuité écologique, afin de permettre une meilleure circulation des différentes espèces de

cette rivière et permettre aux truites un accès plus facile aux frayères en automne. Il y a eu aussi des créations de rigoles frayères et tout un travail sur la ripisylve (élagage, coupe de certains arbres comme les résineux qui sont très gourmands en eau et enlèvement d'embâcles). Nous ne pouvons, bien sûr, que nous réjouir de tout cela car la pêche n'en sera que meilleure encore !
Merci à ces deux AAPPMA



5- Hébergements

<p>Camping La STENIOLE Le Haut du Rain 88640 GRANGES/VOLOGNE Site Internet : www.stenirole.fr</p>	<p>Camping Gina Park + Gîtes 88 640 GRANGES/VOLOGNE Site Internet : www.ginapark.com Tél. : 03.29.51.41.95 Fax : 03.29.57.59.52</p>
--	--

Camping du BARBA

45, le Village
88640 REHAUPAL
Tél : 03 29 66 35 57

De nombreux hébergements sont
possibles, soit à Granges/Vologne ou
à Gérardmer (à consulter sur internet)

INSCRIPTIONS

A retourner avant le 23 mai 2026, dernier délai,

A l'adresse suivante :

**Mr Weber Florian
clubvosgesmouchecompetition@gmail.com**

COMPETITEUR :

Nom :

Prénom :

N° de club : **N° de licence :**

COMMISSAIRE :

Nom :

Prénom :

N° de CLUB : **N° de licence :**



Titulaire du compte / Account holder
ASS CLUB DES VOSGES MOUCHES
CHEZ M THIRIET PASCAL
67 RUE DU VOID DE LA ROSE
88150 THAON LES VOSGES

Relevé d'Identité Bancaire / Bank details statement

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. / This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.

IBAN		BIC		
FR76 1470 7004 0134 0215 2008 456		CCBPFPPMTZ		
Code Banque	Code guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation / Paying Bank
14707	00401	34021520084	56	5 Rue De Lorraine 88150 Thaon Les Vosges